

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Double Licence Histoire de l'art et archéologie-Droit

Licence Histoire de l'art et archéologie



ECTS
180 crédits



Durée
3 ans



Établissement
Université Paris
1 Panthéon-
Sorbonne

Présentation

Un diplômé de la Licence Histoire de l'art et Archéologie dispose des connaissances et compétences suivantes :

Connaissances :

- Connaissance de l'histoire des deux disciplines et des liens qu'elles entretiennent.
- Connaissance des productions matérielles et artistiques des principales périodes de l'histoire de l'humanité (de la Préhistoire au XXI^e siècle), des systèmes techniques de production et des modes de création artistique.
- Connaissance approfondie d'au moins une aire chrono-culturelle spécifique ou d'un type d'objet avec ses méthodes d'analyse propres.
- Connaissance des modèles théoriques d'interprétation des oeuvres d'art et de la culture matérielle, ainsi que des méthodes et problématiques propres à chaque branche de la discipline : étude sérielle, analyse stratigraphique et spatiale, méthodes de datation, approches technique, stylistique, iconographique, sémiologique, esthétique, connaissance du marché de l'art, etc.
- Connaissance générale du cadre historique et culturel des grandes civilisations européennes (Antiquité, Moyen âge, Temps modernes, époque contemporaine) en relation avec les enseignements de la discipline.
- Connaissance élargie du champ disciplinaire des sciences sociales et humaines.

Compétences :

- Maîtrise des outils de collecte de l'information relative à la discipline : catalogues de musée, publications de fouilles, inventaires thématiques, instruments bibliographiques, y compris les outils numériques.
- Maîtrise des méthodes de description d'une œuvre d'art et d'un objet archéologique (de l'artefact à l'analyse spatiale) au moyen du vocabulaire spécifique.
- Capacité à définir les circonstances (intellectuelles, esthétiques, idéologiques, politiques, sociales et matérielles) et à saisir les enjeux (notamment politiques et institutionnels) de la création des objets et œuvres d'art.
- Comprendre et mener à bien le processus de fouille archéologique, du repérage des sites à la mise en valeur des résultats (publication, protection du patrimoine), en passant par la fouille, l'enregistrement, le dessin et l'étude (description, classement, datation) des données recueillies.
- Aptitude à articuler l'étude des objets/œuvres en relation avec des approches théoriques : capacité à définir des problématiques complexes et à analyser des informations issues de sources différentes, capacité à exercer un esprit critique vis-à-vis des interprétations existantes et de ses propres résultats.
- Capacité à travailler individuellement et en équipe, compréhension de l'environnement de travail et engagement éthique dans l'exercice de sa profession (enjeux disciplinaires et sociétaux de la discipline), faculté d'adaptation.
- Maîtrise active de la langue française, à l'écrit et à l'oral, et connaissance d'au moins une langue vivante étrangère. Aptitude à comprendre le savoir existant et à communiquer le savoir produit en s'adaptant à des publics de niveaux différents (scientifique et vulgarisation).



- Capacité à utiliser un environnement numérique dans la recherche, la production et l'exposition des connaissances.
- Capacité à développer un projet personnel et professionnel.
- Capacité à poursuivre l'apprentissage de manière autonome pour approfondir et développer ses connaissances et ses compétences tout au long de la vie.

Lieu(x)

📍 Paris

Objectifs

Les objectifs professionnels consistent à former des juristes actifs dans les organismes culturels français et internationaux. Les institutions concernées sont les sociétés de ventes volontaires de meubles, les offices et chambres des commissaires priseurs, les collectivités territoriales, le Ministère de la culture ou les services culturels des autres ministères, les organismes privés (associations et fondations d'entreprise notamment) intervenant dans le secteur de la culture et du patrimoine, etc.

Le double cursus Droit - Histoire de l'art et Archéologie est habilité par le Ministère de la Justice au titre des diplômes admis en dispense des diplômes requis pour diriger des ventes volontaires aux enchères publiques.

Contact(s)

Poursuite d'études

Le double cursus ouvre droit à l'entrée en M1 soit au Master Droit, option Histoire de l'art soit au Master Histoire de l'art, option Droit. Il permet également aux étudiants de faire acte de candidature, en premier rang, au master pro (M1 et M2) « Valorisation touristique des sites culturels » commun à l'UFR histoire de l'art et archéologie et à l'Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme (IREST), au Master 2 professionnel « Marché de l'art » et à d'autres Masters recherche et professionnels des UFR juridiques et de l' UFR histoire de l'art et archéologie

Infos pratiques

